

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 18 décembre 2018 à 18 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

## **ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION**

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

### **2018-12-570 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019**

Les prévisions budgétaires de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'exercice financier 2019 sont déposées devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) a été respectée;

Il est                                   proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
                                                  appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
                                                  et résolu à l'unanimité

D'adopter, pour l'exercice financier 2019, un budget équilibré de 81 635 869 \$.

ADOPTÉ

### **2018-12-571 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021**

Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2019-2020-2021 est déposé devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) a été respectée;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2019-2020-2021,  
au montant de 100 680 000 \$, se détaillant comme suit :

- 2019 : 36 080 000 \$;
- 2020 : 34 500 000 \$;
- 2021 : 30 100 000 \$.

ADOPTÉ

**2018-12-572 PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2019 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021**

VU l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

DE décréter qu'un document explicatif du budget 2019 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2019-2020-2021 soit publié dans une édition spécifique du *Bulletin municipal* qui sera distribué dans les résidences et commerces de la municipalité.

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

**2018-12-573 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 28, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 18 décembre 2018.

ADOPTÉ

---

Miguel Lemieux, maire

---

Alain Gagnon, greffier